L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: rue de Chartres No 323. — NOUVELLE-ORLEANS, LUNDI MATIN, 15 FEVRIER 1897 — Fondée le 1er septembre 1827.

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux: No 323 rue de Chartres.
Entre Conti et Bienville.

NEW ORLEANS BEE PUBLISHING CO., LIMITED.

Entered at the Post Office at New Orleans, La. as Second Class Matter.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

On s'abonne aussi, à la semaine, avec les porteurs.

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75

VENTES A L'ENCAN.

PAR W. C. ROBINSON REALTY COMPANY LIMITED.

VENTE JUDICIAIRE.

Succession d'Edmond J. Hart.

No 45,208—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division E.

PAR W. C. H. ROBINSON REALTY COMPANY LIMITED—W. C. H. Robinson, Encanteur, Bureau, Bâtisse Hennen, 812 rue Commune—JEUDI, le 4 mars 1897, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. Geo H. Théard, juge de la Cour Civile de District, daté le 15 janvier 1897, il sera vendu à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite:

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous droits et privilèges y appartenant, situé dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Camp, Magasins, Gaiennié, autrefois Bartholomew ou Clio, et Calliope, autrefois Duplantier, désigné par la lettre A, sur un devis annexé à un acte passé pardevant E. Bouny, notaire en cette ville, le 18 juillet 1867, et mesurant quarante deux pieds sept pouces de face à la rue Gaiennié, autrefois Bartholomew ou Clio, sur cent cinquante trois pieds onze pouces quatre lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en une solide résidence en briques, No 1727 rue Gaiennié, contenant vestibule, gaz, salon double, salle à manger, commodité domestique et plusieurs chambres à coucher bien situées. Grande cour sur le côté.

Deux certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous droits et privilèges là dessus y appartenant, situés dans le Premier District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Calliope (autrefois Duplantier), Camp, Gaiennié (autrefois Bartholomew), ou Clio et Magazine, désignés par les numéros un et deux, sur un plan dressé par L. Surgi, voyer, sous la date du 1er mars 1844, et déposé pour référence en l'étude de L. T. Carr, alors un notaire en cette ville. Les dits lots se touchent et mesurent comme suit:

Lot No 1 vingt-et-un pieds quatre pouces de face à la rue Calliope, quatre vingt-dix sept pieds et quatre lignes de profondeur sur la ligne de division du lot No 2, cent sept pieds sept pouces et une ligne sur la ligne du côté opposé et vingt-trois pieds sept pouces en largeur sur la ligne du fond; et le lot No 2 mesurant vingt-et-un pieds quatre pouces de face à la rue Calliope, quatre-vingt dix-sept pieds cinq pouces et quatre lignes de profondeur sur la ligne de division du lot No 1 quatre vingt-sept pieds quatre lignes sur la ligne du côté opposé et vingt-trois pieds sept pouces et une ligne en largeur sur la ligne du fond. Les améliorations consistent en une grande bâtisse en briques à trois étages Nos 1118 et 1120 rue Calliope, contenant vestibule, gaz, salon, salle à manger, cuisine, etc., et plusieurs chambres à coucher.

Dix neuf certains lots de terre avec les améliorations qui s'y trouvent et tous droits et privilèges là dessus y appartenant situés dans le sixième district de cette ville, qui était autrefois appelée ville de Jefferson, paroisse Jefferson, dans cet Etat, dans cette partie communément appelée le faubourg Avart, et désignés comme lots Nos un à dix inclusivement, et seize à vingt-quatre inclusivement de l'ilet No 47, lequel est borné par les rues Perrier, Prytania, Valmont et Dufossat, d'après un plan de W. Forshey, voyer, déposé en l'étude de C. C. Laareyore ou Ladreyt, autrefois un notaire en cette ville.

Les dits lots Nos un à dix inclusivement et le lot No vingt-quatre mesurant chacun, trente pieds de face sur la rue Perrier, sur cent pieds de profondeur entre lignes parallèles, et les lots Nos seize à vingt-et-un inclusivement mesurant chacun, trente pieds de face sur la rue Prytania, sur cent pieds et dix pouces de profondeur entre lignes parallèles. Le lot No vingt-deux mesurant dix-huit pieds de face sur la rue Prytania, vingt-huit pieds et deux pouces en largeur dans le fond, cent pieds dix pouces de profondeur sur la ligne de côté le divisant du lot No vingt-et-un, et cent pieds huit pouces et trois lignes de profondeur et façade sur la rue Valmont; et le lot No vingt-trois mesurant trente pieds quatre pouces de face sur la rue Perrier, vingt huit pieds et deux pouces sur la ligne du fond, cent pieds neuf pouces et trois lignes de profondeur et façade sur la rue Valmont, et cent pieds de profondeur sur sa ligne de côté opposé.

Six certains lots de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, et tous droits et privilèges là dessus y appartenant, situés dans le Sixième District de cette ville, qui était autrefois appelée Ville de Jefferson et dans la paroisse de Jefferson dans cet Etat, dans cette partie communément appelée faubourg Avart et désignés comme lots Nos 5 à 10 inclusivement, de l'ilet borné par les rues Bordeaux, Pitt, Soniat et Dufossat sur un plan de W. Forshey, voyer, déposé pour référence en l'étude de C. C. Laareyore ou Ladreyt, autrefois un notaire en cette ville.

Les lots No 5 et 6 ayant chacun une façade de 32 pieds; le lot No 7, 31 pieds, et le lot No 8, 30 pieds sur la rue Pitt, sur 100 pieds de profondeur à chacun entre lignes parallèles, le lot No 8 formant l'encoignure des rues Pitt et Soniat; et les lots Nos 9 et 10 ayant chacun une façade de 31 pieds sur la rue Soniat, sur 100 pieds de profondeur.

Onze certains lots de terre avec les améliorations qui s'y trouvent et tous droits et privilèges y appartenant, situés dans le deuxième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Canal Douane, David et Salomon et désignés par les Nos 1, 2, 3, 5 et 19 à 26 inclusivement sur un plan annexé à un acte passé pardevant E. Barnett, ancien notaire en cette ville, le 7 juin 1867. Les dits lots Nos 1, 2 et 3 mesurant chacun 32 pieds de face à la rue Canal sur 105 pieds de profondeur entre lignes parallèles; le lot No 5 mesurant trente-un pieds cinq pouces et cinq lignes de face à la rue Canal sur 105 pieds de profondeur, entre lignes parallèles; les lots Nos 19 et 20 mesurant chacun 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Douane sur 105 pieds de profondeur entre lignes parallèles; les lots Nos 21 et 22 mesurant chacun 32 pieds de face à la rue Douane sur 105 pieds de profondeur entre lignes parallèles; les lots Nos 24, 25 et 26 mesurant chacun 34 pieds 5 pouces et 2 lignes de face à la rue David sur 159 pieds 10 pouces et 1 ligne de profondeur entre lignes parallèles. Le lot No 1 formant l'encoignure des rues Canal et David.

Tout et en partie ces certains morceaux ou portions de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits et privilèges là-dessus y appartenant, situés dans le Troisième District de cette ville, comprenant ensemble ce qui est connu comme la Ferme St. Louis du défunt O. E. Hall et décrits comme suit:

1° Dix huit lots de terre formant tout l'ilet ou portion de terre désigné par le numéro quatre, borné par l'avenue Marigny, les rues Bruxelles, Treasure et Warsaw et numérotés un à dix-huit inclusivement.

2° Trois lots de terre désignés par les Nos 1, 2, 3, comprenant la portion triangulaire de terre désignée par le No 5, laquelle est bornée par l'avenue Marigny les rues Trésor et Warsaw, et mesurant 205 pieds de face à la rue Trésor, 101 pieds, 5 pouces et 6 lignes de face à la rue Warsaw et 229 pieds 8 pouces de face à l'avenue Marigny.

3° Dix-huit lots de terre, formant le tout de l'ilet ou portion de terre, désigné comme ilet No 3, borné par le Chemin de Gentilly, les rues Bruxelles, Trésor et l'avenue Paris et étant numérotés de 1 à 18 inclusivement.

4° Vingt-huit lots de terre, formant le tout de l'ilet de terre numéroté 9, borné par les rues Treasure, Abondance, Bruxelles et l'avenue Paris, étant numérotés de 1 à 28 inclusivement.

5° Vingt-huit lots de terre, formant le tout de l'ilet de terre numéroté 8, borné par les rues

VENTES A L'ENCAN.

PAR W. C. ROBINSON REALTY COMPANY LIMITED.

Warsaw, Bruxelles, Treasure et Abondance, étant numérotés de 1 à 28 inclusivement.

6° Vingt lots de terre formant le tout de l'ilet numéroté 6 bornée par les avenues London et Marigny et les rues Havane et Abondance étant numérotés de 1 à 20 inclusivement; lesquels dits plusieurs ilets ou portions de terre, furent acquises par le dit défunt Edmond J. Hart, à la vente publique faite par le shérif de cette paroisse le 12 mai 1877.

Tout et en partie, ces ilets et portions de terre, ci-après décrits, situés dans le Troisième district de cette ville, étant une portion du morceau de terre connu comme le morceau Gentilly ou Vance et lesquels dits ilets ou portions de terre ici décrits, sont désignés par leur couleur gris-pâle, sur un plan dressé par J. A. d'Hémécourt, voyer, le 22 juin 1844, déposé pour références en l'étude de P. P. Labarre, alors un notaire en cette ville, dont une copie est annexée à un acte passé pardevant Samuel Flower, un notaire en cette ville, le 29 avril 1885, à savoir:

1° Une portion d'ilet désigné sur le dit plan D'Hémécourt comme le No 154 et sur l'atlas Robinson de la ville de la Nouvelle Orléans, auquel l'on se réfère ou appelé charte de la ville comme le No 2115, borné par les rues Humanité, Warsaw, Bruxelles et le chemin de Gentilly, étant la portion du dit ilet ayant une façade à la rue Humanité de 234 pieds 3 pouces, une façade à la rue Warsaw de 42 pieds 7 pouces 6 lignes, une façade au chemin de Gentilly de 188 pieds et la quatrième ou ligne de frontière étant une ligne droite joignant les points terminant des dites façades respectivement sur la dite rue Humanité et le chemin de Gentilly et le dit ilet étant de forme irrégulière.

2° La moitié de l'ilet désigné sur le dit plan D'Hémécourt comme le No 184 et sur la dite carte de la ville comme le No 2132 étant la moitié du dit ilet faisant face et mesurant sur la rue Pleasure 300 pieds 3 pouces et faisant face et mesurant sur la rue Bruxelles et l'Avenue Paris respectivement 150 pieds; le dit ilet étant borné par les rues Bruxelles, Pleasure et Humanity et l'Avenue Paris.

3° Une portion de l'ilet No 185 sur le dit plan D'Hémécourt et désigné sur la dite carte de la ville comme ilet No 2133, borné par les rues Pleasure, Bruxelles, Humanity et Warsaw, faisant face et mesurant à la rue Humanity 300 pieds et 3 pouces et sur la rue Bruxelles 300 pieds et 2 pouces; la portion excepté du dit ilet étant un petit triangle formant l'encoignure des rues Warsaw et Pleasure, d'après le dit plan D'Hémécourt.

4° Une portion d'ilet No 186, sur le dit plan D'Hémécourt, désignée sur le dite carte de la ville comme ilet No 2134 bornée par les rues Warsaw, Humanité, Havane et Plaisir et le chemin de Gentilly, étant la portion du dit ilet formant l'encoignure des rues Warsaw et Humanité et ayant une façade de 104 pieds 1 pouce et 9 lignes sur la rue Humanité d'après le dit plan D'Hémécourt.

5° Une portion de l'ilet No 187 sur le dit plan de D'Hémécourt ou comme désigné sur le dite carte de la ville comme ilet No 2293, borné par les rues Bruxelles, Pleasure, Warsaw et Richelieu ou White, étant une portion triangulaire du dit ilet, formant l'encoignure des rues Bruxelles et Pleasure d'après le plan D'Hémécourt.

6° L'ilet No 188 sur le dit plan D'Hémécourt ou comme désigné sur la dite carte de la ville ilet No 2294 borné par l'Avenue Paris, les rues Pleasure, Bruxelles et Richelieu ou White ayant une façade mesurant 300 pieds 2 pouces sur l'Avenue Paris et 300 pieds 3 pouces à la rue Pleasure, étant tout l'ilet avec l'exception du petit triangle formant l'encoignure des rues Richelieu et Bruxelles d'après le dit plan de D'Hémécourt.

7° Un demi ilet No 189 sur le dit plan D'Hémécourt ou ilet No 2295 sur la dite carte de la ville, borné par la rue Richelieu ou White, l'avenue Paris, les rues Plaisir et Hambourg, étant la moitié du dit ilet faisant face et mesurant sur la rue Richelieu 300 pieds 2 pouces et ayant une profondeur et façade de 150 pieds 1 pouce sur l'avenue Paris et la rue Hambourg respectivement.

8. La moitié de l'ilet No 212 sur le dit plan d'Hémécourt ou ilet 2317 sur la dite carte de la ville, borné par les rues Leve ou Sike, Hambourg, Madison et Richelieu ou White étant la moitié du dit ilet faisant face et mesurant sur la rue Leve ou Sike, 300 pieds 3 pouces et ayant une profondeur et façade de 150 pieds 1 pouce sur les rues Hambourg et Madison respectivement.

9° L'ilet entier No 213 sur le dit plan D'Hémécourt ou No 2318 sur ladite Carte de la Ville, borné par les rues Hambourg, Leve ou Sike et Richelieu ou White et l'avenue Paris et faisant face et mesurant 300 pieds 3 pouces sur les rues Leve ou Sike et Richelieu ou la rue White et 300 pieds 2 pouces sur l'avenue Paris et la rue Hambourg respectivement.

10° Une portion d'ilet No 214 sur le plan du dit D'Hémécourt, ou No 2319 de la mappe de la ville, borné par l'avenue Paris et les rues Richelieu ou White, Bruxelles et Leve ou Sike, étant une portion forme triangulaire du dit ilet, formant l'encoignure de l'avenue Paris et la rue Richelieu, conformément au plan du dit D'Hémécourt.

11° Une portion d'ilet No 215 d'après le dit plan de D'Hémécourt ou No 2481 sur la mappe de la ville borné par les rues Leve ou Sike, Hamburg, Beauregard et l'avenue Paris, la dite portion de terre étant de forme triangulaire, mesurant 300 pieds 3 pouces de face à la rue Leve ou Sike, 300 pieds 2 pouces sur la rue Hamburg conformément au dit plan de D'Hémécourt.

12° Tout l'ilet No 216 sur le plan du dit D'Hémécourt ou 2482 d'après la mappe de la ville, borné par les rues Hamburg, Leve ou Sike, Madison et Beauregard ou White, mesurant 300 pieds 2 pouces de face aux rues Hamburg et Madison et 300 pieds 3 pouces aux rues Beauregard et Leve ou Sike respectivement.

13° Une moitié de l'ilet No 217 sur le plan dit D'Hémécourt ou ilet No 2483 d'après la mappe de la ville borné par les rues Madison, Beauregard, Duplessis, et Leve ou Sike, étant une moitié du dit ilet, mesurant 300 pieds 3 pouces de face à la rue Beauregard et ayant une profondeur et de face de 150 pieds 1 pouce sur les rues Madison et Duplessis respectivement.

14° Une portion de terre irrégulière et triangulaire, désignée par le No 232 sur le dit plan D'Hémécourt ou comme No 2502 sur la dite mappe de la ville mesurant 78 pieds 6 pouces et 9 lignes de face à la rue Manuel et bornée sur les autres côtés par la rue Jumonville et l'avenue St-Bernard.

15° Tout l'ilet No 233 sur le dit plan de D'Hémécourt ou comme ilet No 2503 sur la dite carte de la ville, borné par les rues Beauregard ou White, Jumonville, Manuel et Duplessis, mesurant 300 pieds 2 pouces de face aux rues Beauregard et Manuel respectivement et 300 pieds sur les rues Jumonville et Duplessis respectivement.

16° Tout l'ilet No 234 sur le dit plan de D'Hémécourt ou comme ilet 2504 de la dite mappe de la ville, borné par les rues Madison, Beauregard ou White, Duplessis et Manuel, mesurant 300 pied 3 pouces de face aux rues Beauregard et Manuel et 300 pieds aux rues Duplessis et Manuel.

17° Une portion de l'ilet No 235 sur l'edit plan de D'Hémécourt ou No 2505 sur ladite mappe de la ville, borné par les rues Madison, Beauregard ou White, Hamburg et Manuel, la dite portion de terre mesure 300 pieds 3 pouces à la rue Beauregard, 300 pieds sur la rue Madison, et autrement bornée par une ligne directe qui touche aux lignes des dites rues Hamburg et Manuel d'après le dit plan D'Hémécourt.

18° Une portion d'ilet No 236 sur le dit plan de D'Hémécourt ou comme ilet No 2072 sur la dite mappe de la ville borné par les rues Madison, Manuel, Hambourg et Fay et étant la petite portion triangulaire du dit ilet formant l'encoignure des rues Madison et Manuel conformément au plan du dit D'Hémécourt.

19° Une portion de l'ilet No 237 sur le dit plan de D'Hémécourt ou No 2673 à la dite mappe de la ville borné par les rues Duplessis, Manuel, Madison et Fay; la dite portion mesure 300 pieds 3 pouces de face à la rue Duplessis et autrement bornée par une portion des lignes des rues Fay et Madison et une ligne droite touchant à l'autre ligne, conformément au dit plan de D'Hémécourt.

20° Tout l'ilet No 238 sur le dit plan de D'Hémécourt, ou No 2674 de la dite mappe de la ville borné par les rues Fay, Duplessis, Manuel et Jumonville, mesurant 300 pieds 3 pouces de face sur les rues Fay et Manuel respectivement, et 300 pieds sur les rues Jumonville et Duplessis respectivement.

21° Tout d'un ilet irrégulier No 239 sur un plan du dit D'Hémécourt et comme ilet No 2675 de la mappe de la ville, borné par les rues Fay, Jumonville, Manuel et l'avenue St-Bernard, mesurant 222 pieds 5 pouces 8 lignes de face à la rue Fay, 300 pieds à la rue Jumonville et 97 pieds 8 pouces 4 lignes à la rue Manuel.

22° Une portion de l'ilet irrégulier No 244, sur le dit plan de D'Hémécourt et comme No 2686 de la dite mappe de la ville, borné par les rues Jumonville, Fay, Cate et l'avenue St-Bernard; la dite portion mesure 300 pieds à la rue Jumonville et 241 pieds 7 pouces et 3 lignes à la rue Fay, la ligne du fond touche à la ligne de l'avenue St-Bernard et la rue Cate, conformément au dit plan D'Hémécourt.

23° Une portion d'ilet No 245 sur le plan du dit D'Hémécourt ou No 2687 sur la mappe de la ville, bornée par les rues Jumonville, Fay, Duplessis et Cate; la dite portion mesure sur la rue Jumonville 300 pieds et 300 pieds et 3 pouces de face à la rue Fay une ligne droite dans le fond touchant aux lignes de la rue Duplessis et Cate

VENTES A L'ENCAN.

PAR W. C. ROBINSON REALTY COMPANY LIMITED.

conformément au dit plan de D'Hémécourt.

24° Une portion de l'ilet No 246 sur le dit plan de D'Hémécourt ou No 2688 sur la mappe du dit D'Hémécourt, borné par les rues Duplessis, Fay, Madison et Cate; la dite portion étant une petite portion triangulaire formant l'encoignure des rues Duplessis et Fay conformément au dit plan de D'Hémécourt.

25° Une portion d'ilet No 247 sur le dit plan de D'Hémécourt et comme No 2862 de la mappe de la ville, borné par les rues Jumonville, Cate, Duplessis et Colon, étant une petite portion triangulaire formant l'encoignure des rues Jumonville et Cate conformément au dit plan de D'Hémécourt.

Un certain lot de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits et privilèges qui y appartiennent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Tchoupitoulas, Foucher, Lafayette et Girod et mesurant 21 pieds 5 pouces 6 lignes de face à la rue Tchoupitoulas, 21 pieds 2 pouces et 4 lignes de largeur dans le fond par 150 pieds de profondeur sur le côté vers la rue Lafayette et 153 pieds 8 pouces et 4 lignes de profondeur sur le côté vers la rue Girod, au pied américain, le tout en conformité avec et au plan dressé par W. T. Thompson, voyer, en date du 27 avril 1858 annexé à un acte passé pardevant H. B. Cenas, ancien notaire en cette ville le 25 mai 1858.

Un certain lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits et privilèges qui y appartiennent, situé dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Tchoupitoulas, Lafayette, Girod et Foucher, mesurant 64 pieds 4 pouces 2 lignes et demie de face à la rue Tchoupitoulas sur une profondeur d'à peu près 150 pieds plus ou moins sur le côté près de la rue Girod et 145 pied 1 pouce 4 lignes sur le côté près de la rue Lafayette s'étendant au travers de la rue Foucher et désigné par la lettre D sur un plan annexé à un acte passé pardevant L. T. Carre, notaire en cette ville, le 20 avril 1842.

Le tout et particulièrement les deux certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits et privilèges qui y appartiennent, situés dans le faubourg Ste-Marie, dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet compris entre les rues Lafayette, Foucher Poydras et Tchoupitoulas, et désignés par les Nos 6 et 7 sur un plan dressé par Joseph Pilié, voyer en date du 30 avril 1842, et annexé à un acte passé pardevant F. Grima, ancien notaire en cette ville le 5 mai 1842 le dit lot No 6 forme l'encoignure des rues Foucher et Lafayette et mesurant 24 pieds 3 pouces et 6 lignes de face à la rue Lafayette 24 pieds 11 pouces et 5 lignes de largeur dans le fond par 36 pieds 2 lignes de profondeur et de face à la rue Foucher et une profondeur de 57 pieds 7 pouces sur le côté opposé sur la ligne qui le divise du lot No 7 et le dit lot No 7 touche au dit lot No 6 et mesure 23 pieds 10 pouces et 4 lignes de face à la rue Lafayette, 23 pieds 9 pouces de largeur dans le fond, sur une profondeur de 56 pieds 7 pouces sur la ligne qui le divise du lot No 6 et 19 pieds 8 pouces et 6 lignes sur la ligne qui le divise du lot No 3 sur le susdit plan à laquelle dite profondeur le dit lot ouvre de 7 pieds et 2 lignes et puis à une autre profondeur de 19 pieds 3 pouces et 6 lignes puis elle rétrécit de 6 pieds et 11 pouces et puis une autre profondeur de 18 pieds 11 pouces et 4 lignes.

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits et privilèges qui y appartiennent situé dans le Premier District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Poydras, Foucher, Lafayette et Tchoupitoulas désigné par le No 2 sur un plan dressé par Joseph Pilié, voyer, en date du 27 février 1832 et annexé à un acte passé pardevant Louis T. Carre, ancien notaire en cette ville, le 16 mars 1832 et mesurant 32 pieds 11 pouces de face à la dite rue Tchoupitoulas et 140 pieds de profondeur et 32 pieds 11 pouces de face à la rue Foucher.

Les améliorations consistent d'une grande bâtisse en briques à trois étages, Nos 535 et 537 rue Tchoupitoulas, s'étendant au travers et arrivant à la rue Foucher et maintenant occupée par la grande pharmacie de E. J. Hart & Cie.

Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous droits et privilèges qui y appartiennent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Tchoupitoulas, Lafayette, Foucher et Poydras et mesurant 21 pieds 1 pouce et 4 lignes de face à la rue Tchoupitoulas sur 76 pieds 2 pouces et 2 lignes de profondeur sur la ligne qui le divise du lot No 4 et dite profondeur, le dit lot ouvre de 9 pieds 6 pouces et 4 lignes, puis une autre profondeur de 7 pieds 2 pouces et 4 lignes, puis elle rétrécit de 9 pieds 7 pouces et 7 lignes, et puis une autre profondeur de 6 pieds 11 pouces jusqu'à la ligne du fond sur laquelle a une largeur de 18 pieds 11 pouces et 4 lignes sur une profondeur sur le côté opposé de 96 pieds 8 pouces. Les améliorations comprennent une grande bâtisse en briques à trois étages, No 539 rue Tchoupitoulas et très convenable pour un marchand en gros.

Trois certains lots de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits et privilèges qui y appartiennent, situés dans le premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Tchoupitoulas, Girod Magasin et Notre Dame, désignés comme lots Nos 11, 12 et 13 sur un plan dressé par J. A. D'Hémécourt, voyer, le 3 février 1860 et déposé pour référence en l'étude de P. C. Cuvillier, ancien notaire en cette ville, les dits lots se touchent et mesurent chacun 29 pieds 2 pouces 7 lignes de face à la rue Girod sur 114 pieds 7 pouces 2 lignes de profondeur entre lignes parallèles et qui ont été acquis par le dit décédé de Mme J. F. H. Pagaud.

Un ilet de terre avec tous les droits et privilèges qui y appartiennent, situé dans le septième district municipal de cette ville, anciennement Carrollton et Paroisse de Jefferson en cet Etat désigné comme ilet No 214 A et borné par les rues Félix, Jackson, Neuvième et Dixneuvième ou Heaton, Holly Grove, Dix Neuvième et Jackson.

Un certain morceau de terre de marais situé dans la paroisse St-James, en cet Etat, sur la rive droite du fleuve Mississippi, à peu près 68 milles au-dessus de la Nouvelle-Orléans, mesurant en tout onze-cent-soixante-sept (1167) acres, et plus particulièrement décrite comme suit:

La moitié est de la section trente deux et la moitié ouest de la section trente trois du Township treize sud, range dix huit est, dans le district des terres sud est de la Louisiane, consistant de cinq cents soixante quatre 4/100 acres conformément à la patente No 9459 délivrée le 12 décembre 1860.

La moitié nord de la section ... et la moitié ouest et le quart nord-est du quart sud-ouest et le quart nord-est du quart sud-est de la section trente [30] et le quart nord ouest du quart nord-ouest et la moitié sud du quart est du quart nord-ouest et la moitié sud du quart sud-est de la section trente et un [31] dans le township treize [13] sud range dix-sept [17] dans le district des terres sud est de la Louisiane, ayant une contenance de 88/100 [669.88/100] acres, conformément à la patente No 9780 délivrée le 11 mars 1861. Etant les terres que Ezekiel Salomon a acquis de l'Etat de la Louisiane conformément à la patente ci-dessus:—

1° La propriété ci-après décrite, située dans la paroisse Lafourche, à savoir:

1° La fractional section 12 et 24 dans le Township 14 Sud, range 19 Est, dans le district Sud Est de la Louisiane, ayant 327 24/100 acres conformément à la patente No 9447 tiré le 12 décembre 1860.

2° Tout de la fractional section 67 dans le township 15 Sud, range 18 Est du district Sud-Est des terre de la Louisiane ayant 453 16/100 acres conformément à la patente tiré le 12 décembre 1860.

3° La moitié nord du quart nord-ouest et quart sud-est du quart nord ouest de la section 68 et toutes les sections fractionnelles: 70 dans le Township, 15 South Range, 18 Est, du District sud-est de terre de la Louisiane, ayant 449 2/100 acres, conformément à la patente 9449 tirée le 12 décembre 1860.

4° Le quart nord est de la section 68, la moitié est de la section, la moitié est du quart nord et la moitié ouest du quart nord ouest de la section 69. Dans le township 15 sud, range 18 est, du district sud est des terres de la Louisiane ayant 640 32/100 acres conformément à la patente No 9451 tiré le 12 décembre 1860, étant la même propriété acquise par E. J. Hart de E. Solomon le 28 mars 1877, enregistré au bureau de transferts, livre 25, page 263 de la dite paroisse.

CONDITIONS:

Les propriétés de la Compagnie en Terres de Cyprière seront vendues comme suit: Conditions—Un tiers comptant, le reste du prix sera payé à un et deux ans portant intérêt de 7 pour cent par an à partir de la date de la vente jusqu'au paiement final.

Les propriétés de ville aux conditions d'un tiers ou plus comptant, le reste du prix de l'enchère à un et deux ans et portant intérêt à 7 pour cent par an à partir de la date de la vente jusqu'au paiement final.

Les dits actes de ventes devant être passés pardevant W. Morgan Gurley, notaire, aux frais des acquéreurs et doivent contenir les clauses usuelles de garantie et les acquéreurs assumeront toutes les taxes dues et exigibles en 1897. Les acquéreurs déposeront 10 pour cent au moment de l'adjudication.

21 jan—31—fév 4 11 18 25—mars 4

VENTES A L'ENCAN

PAR PAUL & GURLEY.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un lot de terre dans le Troisième District.

PAR PAUL & GURLEY—Albert Paul, Encanteur—Bureau, No 727 rue Commune—MARDI, 16 février 1897, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncière No 629 rue Commune, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, daté le 15 janvier 1897, in re succession de Thomas Dasey et femme, Dossier No 51040, il sera vendu, à l'enchère publique—

Un certain lot de terre avec toutes les améliorations, etc., qui s'y trouvent, désigné par le No 15, borné par les rues Fonstall, Chartres, Lizardi et Delarende, et mesurant 26 pieds 7 pouces 4 lignes de face à la rue Chartres sur 111 pieds 10 pouces 4 lignes de profondeur. Conditions—Comptant. Acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant Fred. Zengel, notaire. L'acquéreur déposera 10 0/0 au moment de l'adjudication.

17 janv—17 24 31—fév 7 14 à date

PAR E. CURTIS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés dans le Sixième District.

917 et 919 rue Berlin, entre les rues Camp et Magazine.

Succession de William Kinberger.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 48,183.

PAR E. CURTIS, encanteur.—Bureau ancienne Nos 54 et 56 rue Baronne—Le MERCREDI, 17 février 1897, midi, à la Bourse d'Encan de la Nouvelle-Orléans anciens Nos 54 et 56 rue Baronne; en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Division D, Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté et signé le 9 janvier 1897, je procéderai à la vente aux enchères publiques des propriétés suivantes—

Deux certains lots de terre, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, droits etc., situés dans le Sixième District de cette ville dans l'ilet No 29 du faubourg Bouligny, borné par les rues Camp, Milan, Magazine et Berlin, sur un plan déposé dans le bureau de A. Meserone, désignés comme lots Nos 5 et 6 et mesurant chacun trente pieds de face à la rue Berlin sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes égales et parallèles, d'après le plan de la Bourse d'Encan.

Termes et Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance, s'il y en a, à un et deux ans, garantie par des billets avec des liens et privilèges du vendeur portant 8 pour cent d'intérêt et les clauses usuelles de garantie. L'acquéreur devra assumer les taxes de 1897. Les actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant John Bassich Jr, notaire.

17 jan—17 20 24 31—fév 3 7 14 15 16 17

ANNONCE JUDICIAIRE.

DEUX JOLIES Résidences dans le Troisième District.

No 1358 rue Laharpe, entre les rues Marais et Villeré. Cottage seul à un étage.

Nos 1629 et 1631 rue Bourbon, entre les rues Rempart et Bourgogne. Résidence double à un étage.

Succession de Mathilde Bienvenu.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—No 51,436.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. Spear, Encanteur—Bureau No 723 rue Commune—le MERCREDI, 17 février 1897, à midi, il sera vendu aux enchères publiques, à la Bourse d'Encan de la Nouvelle-Orléans, Nos 54 et 56 rue Baronne, entre les rues Commune et Gravier, en vertu de et conformément à un ordre de l'honorable Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté du 7 janvier 1897, pour le compte de la susdite succession, les propriétés ci-après décrites, à savoir:—

1° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Bourbon, Bourgogne, Ursulines et Remparts; le dit lot mesure 37 pieds 4 pouces de face à la rue Bourbon sur une profondeur de 60 pieds entre lignes parallèles, mesure française, et fut acquis par la défunte, Mathilde Bienvenu à la succession de Mlle Eliza Bienvenu, No 46,141 de la Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, d'après un jugement rendu et signé le 19 juin 1895, par l'Hon N. H. Rightor, juge de la dite cour, et enregistré dans le bureau des transferts, livre 156, folio 491.

Les améliorations consistent en une résidence double à un étage, en bois et ardoisée, contenant 3 chambres de chaque côté, aussi bâtisse double dans le fond, ayant une chambre de chaque côté, citerne de chaque côté, lieux d'aisance, etc., el louée à raison de $9 00 par mois par côté. Connue par les Nos municipaux 1629 et 1631 rue Bourbon.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et privilèges qui y appartiennent en quelque sorte, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Laharpe, St Bernard, Columbus, Villeré, Plauché (maintenant Marais) désigné comme lot No "cinq." Le dit lot mesure 38 pieds 9 pouces de face à la rue Laharpe sur une profondeur de 81 pieds 2 pouces 2 lignes sur la ligne de division du lot No 4 et 29 pieds 3 pouces 4 lignes sur la ligne de division du lot No 8 et se formant en une pointe dans le fond, le tout conformément à un plan fait par A. de Armas, et daté du 20 avril 1872 et annexé à un acte passé pardevant Théodule Buisson, notaire, dans ce bureau en date du 14me jour de septembre A. D. 1872, étant la même propriété acquise par la dite défunte Mlle Mathilde Bienvenu, par achat, de Mlle Marie A. Le Monnier, par acte passé pardevant Martin Voorhies, notaire en cette ville, le 21me jour d'octobre 1886 et enregistré dans le bureau des Transcrits, Livre 126, Folio 243.

Les améliorations consistent en une résidence simple à un étage en bois et ardoisée, ayant 2 chambres, cabinet et petite galerie dans le fond; aussi cuisine ardoisée à deux étages dans le fond, ayant une chambre en haut et une chambre en bas, lieux d'aisance citerne, etc. Louée $9.00 par mois. Connue par le No municipal 1358 rue Laharpe.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant, au gré des acquéreurs, et la balance à un et deux ans, avec 8 0/0 d'intérêt par an à partir de la date, avec les clauses usuelles pour les assurances et les honoraires d'avocat pour forclusion. Les acquéreurs seront requis de faire un dépôt de 10 0/0 sur le montant de l'adjudication au moment de la vente.

Actes de vente pardevant W. J. Formento, notaire, aux frais des acquéreurs.

13jan—13 20 27 fev3 10 17

PAR GALLAGHER, SPITZFADEN ET LESSEPS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Mme Winnie Lloyd.

No 51 646—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR GALLAGHER, SPITZFADEN ET LESSEPS—A. A. Lesseps, encanteur—Bureau 405 rue Carondelet—MERCREDI, 17 février 1897, à midi, à la Bourse d'Encan de la Nouvelle-Orléans, Nos 54 et 56 rue Baronne; en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "E", daté et signé le 7 janvier 1897, et à moi adressé dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, il sera vendu à l'enchère publique pour le compte de ladite succession—

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies privilèges, servitudes et dépendances là-dessus, situé dans le Deuxième District de cette ville, désigné par le No 9 dans l'ilet borné par la Promenade Carondelet, les rues Prieur, St Pierre et Roman, mesurant 27 pieds 6 pouces 4 lignes de face à la rue Prieur sur 99 pieds 2 pouces et 4 lignes de profondeur sur la ligne de côté séparant des lots Nos 5, 6, 7 et 8, et la même profondeur sur le côté séparant des lots 5, 11, 12 et 13, et 27 pieds 6 pouces et 4 lignes sur la ligne du fond, selon le plan de Pilié et Dessuilly, daté le 25 décembre 1865, déposé en l'étude de R. J. Ker, Esq., ancien notaire en cette ville.

Les améliorations consistent en la substantielle résidence double en bois à un étage, connue comme le No 614 rue N. Prieur, contenant en tout quelques 5 ou 6 chambres.

Conditions—Comptant, l'acquéreur assumant les taxes de l'année courante au-dessus du prix de l'adjudication, et faisant au moment de la vente, le dépôt usuel de 10 0/0 pour lier la vente. Acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant Jas. E. Léries, Esq., notaire.

13jan—13 20 27 fev3 10 17

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente du Contenu et Installations d'une Pharmacie, avec un Joli Stock.

Veuve B. Laplace vs Victor Masson.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans.—No 52,145.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique sur les lieux ci-après désignés le SAMEDI, 20 février 1897, à 10:30 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Au local Nos 23 et 25 rue Champs-Elysées coin Decatur: Tout le contenu, installations, meubles, drogues, médecines, etc., du contenu de la pharmacie du dit local conformément à un inventaire déposé à mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

5 fév—5 12 19 20

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une propriété de valeur améliorée dans le Septième District,

Portant les Nos 715 et 717 rue Burdette,

Entre Hampson et Deuxième (la rue à l'arrière étant Adams).

The American Building Loan and Tontine Savings Association of Memphis, Tenn. vs. Eliza A. Williams.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans—No 52,000.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 11 mars 1897, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent, situé dans le Septième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Hampson, Adams, Deuxième et Burdette, désigné par le numéro vingt-quatre de l'ilet 20 "O" conformément au plan 21 déposé en l'étude de A. Hero Jr., notaire; conformément au dit plan le dit lot mesure trente pieds de face à la rue Burdette sur une profondeur de cent cinquante pieds, entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

5 fév—5 12 19 26—mars 3 11

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété Améliorée de Valeur dans le Premier District.

Portant le nouveau No municipal 912 rue du Camp.

Eugène Lagarde vs Mme Berthe LeBlanc.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans. No 51,256—En vertu d'un writ de saisie et de vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente aux enchères publiques, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre Camp et St-Charles, dans le Premier district de cette ville, le JEUDI, 18 février 1897, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:—

Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Magasin, Camp, St Joseph et Delord et mesurant en mesure française trente (30) pieds de face à la rue Camp par cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles, étant désigné comme lot No Vingt de l'ilet No 160 des récoltes d'assessement actuels.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

15 jan—25 26 29—fév 5 12 18

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'un bail de valeur et du droit d'occupation.

Otto E. Dreyfous vs Meyer & Levy.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans — No 50,930—En vertu d'un ordre de vente daté 3 février 1897, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux ci-après désignés, le LUNDI 15 février 1897, à 10:30 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:—

En face du mag. entrepôt rue Ste-Anne, entre les rues Royale et Chartres—

I. Le terme non expiré du bail du local No 109 rue Magazine, le loyer étant $112 50 par mois, payable mensuellement et le bail expirant le 30 septembre 1897, et en cas que le dit bail ne serait pas vendu, alors il serait offert en vente

II. Le droit d'occuper le dit local à partir de la date de la vente jusqu'au 30 septembre 1897.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

4 fév—4 8 12 15

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur en bois située du Sixième District,

Sur l'avenue de la Louisiane, entre les rues Laurel et Jersey (la rue à l'arrière étant la rue Delachaise).

Dans l'affaire de la Succession de Mathilda Fos.

VINGT-UNIÈME COUR DE DISTRICT Judiciaire pour la paroisse Jefferson No 379—En vertu d'un ordre de vente daté le 4 février 1897, à moi adressé par l'Honorable Vingt-unième Cour de District Judiciaire pour la paroisse Jefferson, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St-Charles, dans le Premier district de cette ville, le JEUDI, 11 mars 1897, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux certains lots de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, servitudes et dépendances qui y appartiennent, situés dans le faubourg Plaisance, maintenant Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Jersey, Delachaise, Laurel et l'avenue de la Louisiane, désignés comme lots Nos dix et onze. Les dits lots se touchent et mesurent chacun trente-deux pieds trois pouces et quatre lignes de face à l'avenue de la Louisiane sur une profondeur de cent vingt-huit pieds entre lignes parallèles (au pied américain).

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

6 fév—6 13 19 26—11 mars

Succession de Jennie Everhard.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 52,366—Division E—Attendu que Charles Everhard a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Jennie Everhard décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à montrer, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

PAUL O. GUERIN, Greffier.

10 fév—10 16 21

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Jane Hamilton, veuve de George W. McCerran et Georgiana McCerran.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 51,837—Division D—Attendu que Emilie McCerran, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Jane Hamilton, veuve de Geo W. McCerran et Georgiana McCerran, décédées intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

PAUL O. GUERIN, Greffier.

6 fév—6 13 18

AVIS AUX CREANCIERS.

S. Soniat, Jr., vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 50,820—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par S. Soniat, Jr., syndic défendeur des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

PAUL O. GUERIN, Greffier.

4 fév—11 15 24

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 52,145—Division D—Arthur Regettes vs ses créanciers—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire, Arthur Regettes, soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant F. D. Charbonnet, notaire public, à son bureau, No 606 rue Gravier en cette ville, commençant le LUNDI, 15me jour de février 1897 à 11 heures A. M. dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, élire un syndic et voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises, et dans l'intervalle que toutes procédures judiciaires contre la personne ou les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.

Nouvelle Orléans, 21 janvier 1897.

Signé: N. H. RIGHTOR, Juge.

Pour copie conforme.

F. J. TOURNILLON, Député-Greffier.

22 janv—29—4 15 fév

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Division D—No 52,211—Victor LeBeau vs ses créanciers—Ordre de Cour—Que la cession des biens faite par le pétitionnaire, Victor LeBeau soit acceptée par la cour au bénéfice de ses créanciers, et qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant J. J. Woulfe, notaire, à son bureau, No 623 rue Gravier, en cette ville, le LUNDI, 15me jour de février 1897, à 11 heures A. M., dans le but de considérer les affaires du dit pétitionnaire, élire un syndic et voter sur toutes autres affaires qui pourraient être portées devant eux, et que dans l'intervalle toutes procédures contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.

Nouvelle Orléans, 27 janvier 1897.

Signé: N. H. RIGHTOR, Juge.

Pour copie conforme:

JAS. D. RANKIN, Député Greffier.

2 fév—2 8 15

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 52,284—Division C—Ordre de Cour—Daniel Edwards vs ses créanciers—Qu'une réunion des créanciers du dit pétitionnaire soit tenue pardevant W. Morgan Gurley, notaire public, pour la paroisse d'Orléans, le 15 ème jour de mars 1897 dans le but de délibérer sur la demande d'un répit obtenu faite par le petit cessaire, et que les créanciers résidant en cette paroisse soient convoqués d'après la loi à assister à la dite réunion, et que cette dite réunion soit annoncée par des billets placés aux endroits habituels et par trois publications dans le Picayune quotidien de la Nouvelle Orléans et dans l'Abeille de la Nouvelle Orléans, et que W. K. Hero, soit appointé pour représenter les créanciers absents demeurant hors de cet Etat, et que dans l'intervalle toutes procédures et procès contre la personne et les biens du plaignant soient suspendues.

Nouvelle Orléans, 3 février 1897.

(Signé) F. A. MONROE, Juge.

Pour copie conforme

JAS. D. RANKIN, Député Greffier.

4 fév—4 11 18

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—No 52,157, Division D—Charles F. Porter vs ses créanciers—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Charles F. Porter, soit et est acceptée par la cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant F. D. Charbonnet, Esq., notaire, en son bureau, nouveau No 606 rue Gravier, en cette ville, le MARDI, 16me jour de février 1897, dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, élire un syndic, et voter pour ou contre la décharge du dit pétitionnaire, et sur toutes autres matières qui pourront être portées devant eux, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.

Nouvelle Orléans, 21 janvier 1897.

Signé: N. H. RIGHTOR, Juge.

Pour copie conforme

JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.

27 janv—27—fév. 6 16

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE CONSTABLE.

Moyse Brothers vs C. G. Chaynard.

PREMIERE COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans, No 33,792—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable W. R. Richardson, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente aux enchères publiques, à mon entrepôt, rue Lafayette, entre les rues Camp et Magasin, le MARDI, 16 février 1897, à 1 heure P. M., de la propriété suivante, à savoir:—

Un lot de groceries, un lot de meubles de maison, etc.

Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, d'après l'inventaire enregistré en mon bureau.

Conditions—Comptant sur les lieux.

ED. P. FOLEY,
Constable de la Première Cour de Cité.

7 fév—7 11 16

L. B. Sorensen vs W. Quinn.

PREMIERE COUR DE CITÉ DE LA NOUVELLE-Orléans, Loc. — No 33,706—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. W. R. Richardson, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique sur les lieux Nouveau No 2,800 rue Royale coin de la rue Marigny, le MARDI, 16 février 1897, à 11 heures A. M., de la propriété décrite ci-dessous:

Le contenu d'un Restaurant, Buvette et Salon d'Huîtres, saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée d'après inventaire enregistré en mon bureau.

Conditions—Comptant sur les lieux.

ED. P. FOLEY,
Constable de la Première Cour de Cité de la Nlle-Orléans.

7 fév 7 11 16

Smith Bros & Co. Limited vs Frank Potagna.

PREMIERE COUR DE CITÉ DE LA NOUVELLE-Orléans—No 33,703—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. W. R. Richardson, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à mon entrepôt rue Lafayette, entre Camp et Magasins, le MARDI, 16 février 1897, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—un baril contenant du café vert, un demi-baril contenant du vin Catawba, un demi-baril contenant du vin de Porto, 23 boîtes de lait condensé.

Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.

Conditions—Comptant sur les lieux.

ED. P. FOLEY,
Constable de la Première Cour de Cité de la Nlle-Orléans.

7 fév—7 11 16

JULES ANDRIEU,

—Successeur de—

ROCHEREAU & ANDRIEU,

AGENT D'AFFAIRES,

[illegible]

CHEMINS DE FER.

Heures d'arrivée et de départ.

Arrivée.	Départ.
LOUISVILLE AND NASHVILLE	
No 3 Fast Ex...7:40 pm	No 6 Fast Mail...7:10am
No 7 Coast Acc dim. excepté 8:50 am	Ex. dimanche...7:50am
No 1 Lim. Ex...4:50pm	No 4 Fast Ex...9:45am
Ex. dimanche...9:30 pm	No 8 Coast Acc dim. excepté 3:30 pm
No 5 Fast Mail...8:30pm	No 2 Lim. Ex...7:50 pm
ILLINOIS CENTRAL.	
No 23, Local Mail and Express...9:00pm	No 24, Local Mail and Express...6:55am
No 3, New Orleans Limited...4:25pm	No 4, Chicago Limited...9:00am
No 1, Fast Mail 8:20am	No 2 Fast Mail 6:30pm
YAZOO AND MISSISSIPPI VALLEY RAILROAD.	
No 5, Memphis and Kansas City Fast Train...10:00am	No 6, Memphis and Kansas City Fast Train...4:20pm
No 21, Vicksburg Ex. ...	No 22 Vicksburg Ex. ...9:05am
QUEEN AND CRESCENT ROUTE	
No 1 Limited...5:30am	...7:10am
No 3 ...	...8:10am
TEXAS AND PACIFIC	
No 54, Cal. Ex. 9:15am	No 51, Cal. Ex. 8:15am
No 52, Hot Springs and St-Louis Ex. ...8:00am	No 53, Hot Springs & St-Louis Ex. ...7:20pm
SOUTHERN PACIFIC COMPANY.	
Texas and Mexico ...	California Ex. 8:35pm
Fast Mail...6:50pm	Texas and Mexico
California Ex...7:30am	Fast Mail...8:35am
L'Argile local...4:05pm	L'Argile local...4:55pm
LOUISIANA RAILROAD	
Du dépôt de la Queen and Crescent rue Press. Tous les jours.	
No 7...8:30 am	No 8...4:00 pm
Dimanche.	
No 5...6:55 pm	No 6...7:30 am
NEW ORLEANS AND SOUTHERN RAILROAD.	
Pte-la-Hache...9:00am	Pte-la-Hache...7:00am
...4:15pm	...5:00pm
Shell Beach...3:40pm	Shell Beach...10:00am
Dimanche.	
Pte-la-Hache...9:40am	Pte-la-Hache &
Shell Beach...9:40am	Shell Beach...7:15am
Shell Beach & Pte-la-Hache. 7:00pm	Pte-la-Hache & Shell Beach...4:40pm
	Shell Beach...5:00pm
NEW ORLEANS, FORT JACKSON AND GRAND ISLE R. R.	
Tous les jours.	
Alger...10:00am	Alger...4:30pm
Tous les jours excepté le dimanche;	
Alger...6:00am	Alger...5:00pm
Dimanche seulement.	
Alger...[illegible]	Alger...6:00pm

Liste des steamers partis pour la Nouvelle-Orléans.

NEW-YORK.	
Steamship Louisiana, Kemble	parti 6 fév
Goelette D. W. Spear, —	parti 10 fév
Steamship El Sol, Mason	parti 10 fév
LIVERPOOL.	
Steamship Treasury, Hughes	parti 6 fév
Steamship Alderley, Nicholas	parti 6 fév
Steamship Louisianian, Yost	parti 16 janv
Steamship Orion, Brown	parti 6 fév
Steamship Durward Hall, Bartlett	parti 20 janv
Steamship Vesta, Mosney	parti 30 janv
Steamship Darien, Wishe	parti 7 janv
Steamship Astronomer, Shaw	parti 14 janv
Steamship Wm Cliff, Japha	parti 14 janv
Steamship Engineer, Lockhart	parti 26 janv
Steamship Floridian, Bullock	parti 4 fév
LONDRES	
Steamship Cacilian Prince, Consil	parti 2 fév
SHIELDS, ANG	
Steamship Milwaukee, Legg	parti 14 jan
Steamship Hamonde, Mason	parti 24 janv
Steamship Azalea, —	parti 23 janv
Steamship Rhenia, Hinsch	parti 25 janv
HAMBOURG.	
Steamship Hispania, Dempwolf	parti 12 déc
Steamship Rhaetia, Hinsch	parti 21 janv
Steamship Galicia, Vietsch	parti 26 janv
MARSEILLE.	
Steamship Scottish Prince, McLean	par 16 déc
FIUME	
Steamship North Gwalia, Evans	parti 9 janv
Steamship Strathesk	parti 20 janv
PALERME.	
Steamship Giuseppe Corlora, —	parti 1er fév
Steamship Valencia	parti 5 janv
Steamship Shelley, Wallace	parti 15 janv
TRIESTE.	
Steamship Istria, Kreglich	parti 15 janv
Navire Deveron, Iancich	parti 24 déc
Barque Sava, Martinovich	parti 30 déc
CARDIFF	
Steamship Scottisch Hero, Singer	parti 20 jan
Steamship Whitehall, —	parti 24 janv
Steamship Syredhorn, Hammerachs	par. 28 janv
Steamship Idar, Jennings	parti 4 fév
GENES	
Steamship Persian Prince, Henderson	par 8 jan
ST-VINCENT, CAPE DE VERDE	
Steamship Maple Branch, Tyson	parti 2 fév
Steamship Sumatra, Verril	parti 9 fév
LAS PALMAS	
Steamship Wolff, Jones	parti 27 jan
RIO DE JANEIRO.	
Steamship Goldy, Bennington	parti 18 jan
Steamship Monrovia, Jones	parti 20 janv
Steamship Ruskin, —	parti 27 janv
Steamship Gertor	parti 3 fév
PENARTH	
Steamship Duke of York, —	parti 27 janv
ROUEN	
Barque Teocle, Castellente	partie 16 janv
COPENHAGUE	
Steamship Hammershus, Ammdsen	par. 15 janv
Steamship Toledo, Wishart	parti 16 janv
HARTLEPOOL	
Steamship Gladyr, Hixon	parti 19 janv
ALGER.	
Steamship North Gwalia Evans	parti 19 jan
BUENOS AYRES	
Steamship Regulation	parti 21 janv
PRINCIPE	
Barque Emilia, Almeida	partie 11 janv
PORTLAND, ANG.	
Steamship Merriman, Morgan	parti 20 janv
BARBADES	
Barque Souvenir, Sorensen	partie 12 janv
SANTOS	
Steamship Canaries, —	parti 27 janv
Steamship Meergate, —	parti 5 fév
ANVERS	
Steamship Cayo Mona, Kerruish	parti 25 janv
Steamship Africa, Sargelson	parti 2 fév
ST-MICHEL.	
Steamship Louisiana, Janson	parti 3 fév
TENERIFFE	
Steamship Start, —	parti 1er fév
DUNKERQUE	
Steamship Ramma, —	parti 4 fév
SWANSEA	
Steamship Borde, Wilkes	parti 23 janv
Steamship Springwell, Chisholm	parti 8 fév
BELFAST	
Steamship Ramor Head, Smith	parti 8 fév
BARRY, ANG	
Steamship Montenama, Williams	parti 6 fév
MADEIRE.	
Steamship King David, Rich	parti 1er fév

Liste des navires dans le port.

STEAMERS.

Nom	Destination	Mouillage
Aranzas	Havane	Alger
Alton	Hambourg	Chalmette
Algiers	Havane	Alger
Bergore Head	Dublin	Point
City of Gloucester	Copenhague	Southport
Conde Wifredo	Barcelone et Gênes	1er dist. 32
El Monte	New York	Alger
Electrician	Liverpool	Pte Tier
El Rio	New York	Alger
Fitzpatrick	United Kingdom	Louis ave
Foxhall	Honduras	3e dist. 30
Fulton	Bluefields	3e dist. 30
Gussie	Laid up	Alger
Historian	Liverpool	Louis ave
Incharran	Dublin	Southport
Jari	Bluefields	1er dist. 15
Juan Forgas	Barcelone et Gênes	3e dist. 44
Marino	Dunkerque	Southport
Maria Bielo	Denmark	Gretna
Morgan	Laid up	Alger
Mozart	Liverpool	1er dist. 21
[illegible]	Havre	Louis ave
Professor Morse	Honduras	1er dist. 14
Rover	Honduras	1er dist. 15
S Pizzati	Honduras	1er dist. 15
S Oteri	Honduras	1er dist. 15
Texan	Liverpool	3me dist. 20
Valencia	[illegible]	3e dist. 30
Valleda	[illegible]	1er dist. 32
[illegible]	[illegible]	[illegible]
West [illegible]	[illegible]	Louis ave

L'ABEILLE

—DE LA—

Nouvelle-Orléans

JOURNAL QUOTIDIEN,

—AVEC UNE—

EDITION HEBDOMADAIRE

PARAISSANT

—LE—

SAMEDI MATIN.

ABONNEMENTS:

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00

On s'abonne à la semaine avec les porteurs et les marchands de journaux.

L'ABEILLE

Publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales:

Des Dépêches Télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'Etranger;

Un Bulletin Maritime;

Une Liste des Navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans;

Une Liste des Navires dans le port de la Nouvelle-Orléans;

Un Bulletin Financier;

Un Bulletin Commercial;

Les heures de départ et d'arrivée des trains de chemins de fer;

Les jours de départ des bateaux à vapeur.

Bureaux et Ateliers

No 323—CHARTRES—323